

Compte rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2015

Etaient présents : Mmes et MM. : Mireille Bessaa (1er adjoint), Frédéric Bourlion, Pierre Corade (Maire), François Cornette, Jacques Dissard (2ème adjoint), M. Philippe Gobert, Marc Jeanty, Xénia Kavalewski, Michel Maurel, Stéphanie Wallet (présente à partir de 18h30).

Absents excusés : Mme Arlette Pitsillidès, (pouvoir à Mme Bessaa).

Secrétaire de séance : J. Dissard.

Secrétaire auxiliaire : B. Houpeau.

M. le Maire ouvre la séance à 18H.

Le compte-rendu du conseil municipal du 5 juillet 2015 est approuvé.

1) Choix de l'entreprise pour les travaux de la rue Soins.

M. le Maire rend compte de l'ouverture des plis qui a eu lieu le 6 août en sa présence et celles de Mme Béatrice Houpeau et MM. Mathieu Copeaux pour l'ADTO (Agence Départementale des Territoires de l'Oise), Michel Maurel, Jacques Dissard. 9 offres étaient présentées, allant de 66 000 à 168 000 €. L'offre la plus élevée venait d'une entreprise qui avait travaillé pour la commune mais n'était pas spécialisée dans ce type de travaux. M. le Maire a demandé à l'entreprise moins-disante de justifier son devis point par point. Lors d'une seconde réunion avec l'ADTO il a été convenu d'étendre le marché afin d'y inclure la traversée de chaussée à l'entrée de la rue du Chemin Vert afin de dévier l'écoulement des eaux, et le revêtement de la rue de l'Industrie et du haut de la rue Soins. Le coût global de ce chantier se trouvera largement en deçà de ce qui avait été prévu au budget 2015 (130 000 €).

L'ADTO classe les offres selon un barème où le prix des prestations entre pour 40%, et la valeur technique (adéquation des moyens humains et matériels, qualité des matériaux proposés, méthodologie d'exécution des travaux, mesures mises en œuvre pour l'hygiène et la sécurité, protection de l'environnement) pour 60%. Les travaux devraient durer 3 à 4 semaines. Un contrat de surveillance doublé a été conclu avec l'ADTO qui effectuera deux passages par semaine, certains inopinés. M. le Maire souligne le fait que la période actuelle est particulièrement propice pour effectuer ce type de travaux, les prix demandés étant au plus bas. Il rappelle que la conclusion de ce type de contrat fait partie des pouvoirs délégués au maire, mais demande l'approbation du conseil pour le choix de l'entreprise Colas, la moins-disante.

10 voix pour, 0 voix contre.

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Soins, un emplacement réservé (ER9) avait été défini dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) afin d'élargir le croisement avec la rue de la tuilerie, pour y améliorer la visibilité et faciliter le passage des engins agricoles. M. le Maire a donc réuni les propriétaires des terrains concernés ou leurs représentants, et il a été convenu qu'étant donné le faible prix du terrain agricole (estimé à environ 10 000 € l'hectare soit 1 € le m²), et le caractère d'intérêt public de la transaction, ces parcelles feraient l'objet d'une donation, la commune n'ayant alors à régler que les frais de géomètre et de notaire, estimés à environ 1 600 €. M. Jeanty conteste que cela ait été la conclusion de cette réunion et affirme que l'on s'y était entendu sur un prix de 10 € du m². M. Maurel déclare qu'il serait regrettable d'engager un litige pour une somme aussi modeste au détriment de l'intérêt collectif. M. Jeanty répond que c'est là une question de principe. M. le Maire prendra de nouveau contact avec les propriétaires.

2) Indemnités de conseil du percepteur.

Comme chaque année, le conseil doit voter l'attribution d'une indemnité de conseil, soit 359,93 € pour l'année 2015. Mme Bessaa conteste le bien fondé de cette attribution, la perceptrice étant salariée par l'état. M. le Maire rappelle la réalité, la fréquence et la pertinence de ces conseils. M. Dissard fait remarquer que la perceptrice a effectivement une double fonction : de collecte des impôts pour l'état, ce qui justifie son salaire, et de conseil aux collectivités locales, ce qui justifie

l'indemnité. L'indemnité est mise au vote : 2 voix contre (Mme Bessaa, Mme Pitsillidès), deux abstentions (M. Cornette, M. Jeanty), 6 voix pour.

3) Extension du réseau électrique à Hérouval

Les acheteurs d'une propriété à Hérouval envisagent de la diviser et d'y créer 5 habitations, il y a donc lieu d'y étendre le réseau électrique (extension, et non renforcement). M. le Maire rappelle que les frais pour la commune sont largement compensés par la taxe d'aménagement (5%) sur les ventes. Deux devis ont été demandés au SE60 (qui perçoit les taxes incluses dans les factures d'électricité et assure ces services de gestion pour les communes), l'un pour une installation souterraine (environ 17 000 €), l'autre pour une installation aérienne : 11 562 €, que les subventions réduiraient à 7 000 € pour la commune.

M. le Maire fait part au conseil de la visite de deux habitants d'Hérouval, inquiets des rumeurs au sujet de ce projet. Il saisit l'occasion pour rappeler que les normes architecturales sont strictement définies par le règlement du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et la charte architecturale du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la CCVT (Communauté de Communes du Vexin-Thelle), et que l'attribution des permis de construire revient en dernier lieu au maire.

4) Vandalisme au cimetière

M. le Maire rappelle les événements du 3 septembre. Le cimetière ayant été vandalisé durant la nuit, un message avait été distribué dans les boîtes à lettres du village pour informer les habitants des mesures prises par la justice et la gendarmerie, et donner la juste mesure de l'agression. Dans l'après midi et la journée du lendemain, la mairie a été assaillie non seulement par les médias, mais aussi par les services de la préfecture qui tenaient à s'assurer que la visite de M. le Préfet et d'un membre du gouvernement qui se trouvait dans la région coïnciderait dans de bonnes conditions avec le passage d'une équipe de FR3 Picardie. A l'inverse de cette sollicitude, lorsque le coupable présumé a été arrêté M. le Maire n'a été informé que par les appels des journalistes d'une conférence de presse donnée par le substitut du Procureur, à laquelle il n'était pas convié. Par la suite il n'est jamais parvenu à joindre les services de la préfecture qui l'avaient tant sollicité le 3 septembre, et, en réponse à un courrier recommandé expédié le 16 septembre, n'a reçu que le 5 octobre de M. le Procureur de la République, responsable de la communication dans le cadre des enquêtes pénales, qu'une réponse qui éludait la question : les victimes peuvent s'adresser aux services compétents mais que la municipalité n'est pas un interlocuteur en la matière. M. le Maire poursuivra l'affaire et entend demander des comptes à une administration qui traite avec tant de légèreté une municipalité tenue d'informer ses administrés de l'état de l'enquête et les voies de recours. M. le Maire envisage de se porter partie civile afin d'être informé des suites de l'enquête.

5) Point sur les travaux de la rue Soins (Syndicat des Eaux) et de la D6 rue de la Mairie et Grand'rue (département).

Les travaux de rénovation des conduites d'eau rue Soins et rue de l'industrie ont commencé et dureront encore 4 à 5 semaines. L'augmentation du diamètre de ces canalisations a permis l'installation d'une borne incendie. La terre déblayée par les travaux est utilisée pour combler les ornières de la sente de Valécourt, ce qui épargne à la commune les frais de leur évacuation. Mme Bessaa signale que le déplacement des poubelles les jours de ramassage est bien géré par les employés municipaux. Des problèmes se poseront si les travaux de réfection de la D6 reprennent le jour du ramassage des encombrants. M. le Maire comprend le mécontentement des riverains, mais que la nature du revêtement, qui ne peut être posé par temps de pluie impose des reports et des retards. Il a été impossible de travailler l'après-midi du 5, les travaux reprendront le 6 si le temps le permet.

6) Questions Diverses.

I – Courrier d'un habitant.

M. le Maire informe le conseil de la demande du propriétaire d'une habitation au Vouast qui

souhaite acheter à la commune une bande de terrain au long du bâtiment qu'il rénove, afin d'en permettre l'accès, ce même espace étant autrefois l'objet d'un droit de passage pour les animaux de la ferme de sa famille. La commission travaux se réunira et se rendra sur place.

II – Éclairage public.

Cinq nouveaux points lumineux ont été posés dans la commune, trois à Valécourt, rue Cozette, dont un sur pignon à la demande du propriétaire, un autre à l'arrêt du car scolaire à Hérouval, et un à Beaugrenier. Un état des ampoules à remplacer est régulièrement tenu. Mme Kavalewski signale que l'éclairage de la rue du Coudrais est totalement défaillant, ce que confirme M. Gobert. M. Cornette pose la question de l'éclairage au bas de la Grand'rue. M. le Maire propose que la question soit prise en compte dans le budget 2016.

III – Gestion du personnel.

M. le Maire fait part au conseil d'un email reçu concernant le travail des employés municipaux. M. le Maire rappelle qu'ils sont réunis chaque mois pour fixer le cadre et les limites de leurs missions, et qu'ils rendent un rapport journalier de leurs activités. Leurs numéros de portable ont été changés, et il leur est demandé de ne plus répondre directement aux demandes individuelles, qui doivent être adressées à la mairie. Mme Bessaa fait observer qu'il est injuste et choquant de faire circuler des propos désobligeants à leur sujet sur Facebook.

IV – Constructions non déclarées.

M. le Maire porte à la connaissance du conseil les découvertes permises par la mise à jour de GoogleEarth en juin 2014 : il y apparaît de nouvelles constructions à Valécourt et au Vouast qui n'ont fait l'objet d'aucune demande de permis de construire ni de déclaration à la perception. La question des recours légaux contre ces abus sera à l'ordre du jour de la prochaine commission impôts.

V – Compte-rendu de la réunion de la CCVT.

M. le Maire rend compte de la dernière réunion du bureau communautaire de la CCVT, dont il a été élu membre. Il y a été décidé de pérenniser la gare de Chaumont-en-Vexin en la rendant plus attrayante, et d'effectuer des travaux d'agrandissement de l'hôpital. Le transfert de compétence à la CCVT pour la distribution d'eau a été reporté à 2020. La Plaine des Sports a été inaugurée. Le regroupement des communes conformément à la loi Notre a été discuté, le seuil minimum pour un regroupement étant de 15 000 habitants. Mais aucun changement n'a été proposé pour le moment.

VI- Bilan de la rentrée.

M. Maurel revient sur les circonstances qui ont amené M. Corade à prendre en charge la présidence du SIRS (Syndicat Intercommunal pour le Regroupement Scolaire). Sont inscrits à ce jour : 20 élèves en maternelle à Boury (11 de Montjavoult, 8 de Boury, 1 élève en alternance), 20 élèves en CP/CE1 à Montjavoult (12 de Boury, 6 de Montjavoult, 1 de Vaudancourt, 1 en alternance), et 16 en CE2/CM1/CM2 (7 de Boury, 9 de Montjavoult). Le personnel enseignant : à Boury Mme Rosa Lopez (professeur des écoles et directrice) et Mme Aurélie Depuille (ATSEM), à Montjavoult deux professeurs des écoles, Mme Maryguenn Hesse (directrice) et Mme Margot Brune, deux assistantes d'éducation, Mme Katia Dubuc et Mme Myriam Pierre, et deux assistantes de vie scolaire, Mme Barbara Cartier et Mme Véronique Mollard.

VII - Fêtes de fin d'année.

Mme Bessaa présente au conseil les propositions de la commission.

Le Noël des enfants aura lieu le 12 décembre : spectacle et goûter pour une cinquantaine d'enfants. On attend la réponse d'un groupe qui a été pressenti pour le spectacle et l'animation.

La date du repas des anciens n'a pas encore été fixée, deux week-ends de décembre étant retenus pour les élections régionales. Cependant il a été décidé que ce repas aurait lieu dans la salle de

cantine de l'école, et que le repas serait servi par un traiteur. Le conseil décide de fixer au 9 janvier 2016 les vœux du Maire, et au 16 janvier 2016 le repas des anciens.

VIII – M. le Maire signale qu'il lui a été rapporté, par le propriétaire concerné, que la vente d'un bien à Valécourt n'avait pu avoir lieu en raison de mauvaise connexion pour internet et le téléphone mobile. L'amélioration de la connexion internet n'est qu'une question de temps, pour le réseau mobile il revient sans doute aux usagers de s'adresser à leurs fournisseurs.

IX – M. le Maire porte à la connaissance du conseil les informations communiquées aux maires de France concernant l'accueil des réfugiés de Syrie. En tout état de cause il y a peu de choses que la commune de Montjavoult ait les moyens de faire, mais toute initiative individuelle sera encouragée.

X – M. Jeanty communique au conseil les protestations des chasseurs devant la prolifération des chats libres au Bout du Bois. Mme Bessaa déclare porter de la nourriture à ces chats afin de les fixer en vue de leur capture par la SPA, qui fournit ce service à la commune.

M. Cornette signale la présence le week-end précédent de chasseurs aux abords du Vouast, plus près des maisons qu'il n'est autorisé, et qui ont réagi de manière très menaçante à ses questions.

M. le Maire prendra contact avec le président de la chasse.

XI - M. Gobert rappelle que le dévers de la rue du coudrais n'a toujours pas été comblé. M. le Maire reconnaît que toute la voirie à Beaugrenier pose problème, et qu'il convient de demander à l'ADTO une étude à ce sujet. En attendant, les employés municipaux se rendront sur les lieux et feront une réparation provisoire.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h.

Le prochain conseil municipal est fixé au 14 décembre 2015 à 18h.